

A vélo, il y a des règles à respecter

La sécurité à vélo commence par l'adoption de comportements préventifs et par le respect du Code de la sécurité routière.

- Roulez en ligne droite.
- S'il y a plus d'une voie, roulez dans celle de droite.
- Avant de changer de voie, signalez votre intention et faites la manœuvre après avoir vérifié qu'il n'y a pas de danger.
- Prenez garde aux autres utilisateurs de la voie (cyclistes, rollers, piétons, animaux tenus en laisse).
- Respectez la signalisation en vigueur.
- Soyez particulièrement vigilant lors de la traversée des routes.
- Adapter votre comportement et votre allure en fonction de la fréquentation de la voie.

La courtoisie et la prudence restent les règles élémentaires pour un partage cordial et agréable des voies et une pratique du vélo en toute sécurité.

Le Département de la Haute-Savoie vous souhaite de belles balades !

**haute
savoie** 
le Département

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Pôle Routes
CS 32444 - 74041 Annecy cedex
T / 04 50 33 21 46

  
hautsavoie.fr

Département de la Haute-Savoie / #COUVAVIT / 04 50 33 21 46 / © crédits photos Sémaphore / Imprimé sur papier PEFC / Ne pas jeter sur la voie publique

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Le tour du lac d'Annecy en vélo : profitez-en en toute sécurité !



**haute
savoie** 
le Département




SILA
l'oxygène
à la source

chaque jour à vos côtés

■ AMÉNAGEMENT VOIE VERTE

Le Département de la Haute-Savoie, en partenariat avec le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy, aménage les rives du lac pour rendre la pratique du vélo encore plus agréable.

LÉGENDE

- Voie Verte réalisée
- Section sans aménagement
- - - Voie Verte projet
- Piste Cyclable montante uniquement
- Voie partagée
-  Plage
-  Port
-  Forte pente

Si la voie verte en rive Ouest du lac est entièrement réalisée, en rive Est, les aménagements ne sont pas achevés et vont se poursuivre dans les prochaines années.

Ainsi, si vous vous engagez sur cet itinéraire, sachez qu'il n'existe pas d'aménagement cyclable dédié dans les traversées de Veyrier-du-Lac et Menthon-Saint-Bernard. Dans Talloires, seule une bande cyclable dans le sens Angon-Talloires est aménagée.

Soyez donc prudent lors de la traversée de ces communes.

■ QUELQUES RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Pour votre confort et votre sécurité, la voie verte est exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, ainsi qu'à celle des piétons, des rollers et des personnes à mobilité réduite.

Il faut donc veiller à respecter tous les utilisateurs et adapter son allure à la configuration des lieux.

